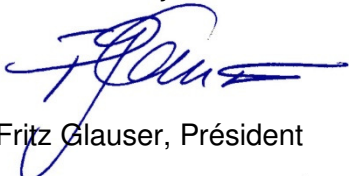


Vernehmlassung zu den Landwirtschaftlichen Zahlungsrahmen 2026-2029

Procédure de consultation sur les enveloppes financières agricoles 2026-2029

Procedura di consultazione sui limiti di spesa dell'agricoltura 2026-2029

Organisation / Organizzazione	Fédération suisse des producteurs de céréales FSPC – SGPV	 Schweizerischer Getreideproduzentenverband Fédération suisse des producteurs de céréales Federazione svizzera dei produttori di cereali
Adresse / Indirizzo	Belpstrasse 26 3007 Berne	
Datum / Date / Data	Berne, le 22 janvier 2024  Fritz Glauser, Président	 Pierre-Yves Perrin, Directeur

Wir bitten Sie, keine Formatierungsänderungen im Formular vorzunehmen. Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme als **Word-Dokument** elektronisch an gever@blw.admin.ch. Vielen Dank!

Nous vous prions de ne pas modifier le formatage de ce formulaire. Merci d'envoyer votre prise de position **en format Word** par courrier électronique à gever@blw.admin.ch. Merci beaucoup !

Allgemeine Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali

La FSPC s'oppose fermement à la réaffectation importante des fonds (qui proviennent en premier lieu de l'enveloppe financière des paiements directs) prévue dans le crédit-cadre 2026-2029.

Une réallocation des paiements directs est purement et simplement inacceptable au vu de l'évolution de la politique agricole et de la mise en œuvre des trajectoires de réduction. Les agriculteurs verront leurs rendements diminuer, alors que la charge en travail, les risques au niveau de la production et les coûts vont augmenter !

La sécurité de l'approvisionnement doit être rétribuée à sa juste valeur, car elle constitue la base de l'agriculture suisse. Les contributions de base doivent par conséquent être renforcées, afin que les paysans continuent à produire des denrées alimentaires.

Au cours des années, l'enveloppe des paiements directs est restée stable, voire en légère diminution, alors que les prestations fournies par l'agriculture n'ont cessé d'augmenter. Le revenu net par hectare a ainsi constamment diminué et la situation continue à se détériorer.

L'augmentation prévue des montants pour les améliorations structurelles doivent se faire par une augmentation des moyens financiers, pas par une réallocation des paiements directs.

Il faut par conséquent renoncer aux mesures d'économies dans le budget agricole et appliquer les montants suivants :

	Enveloppes financières 2022-2025	Enveloppes financières 2026-2029
Bases de production	552	674
Production et ventes	2 222	2 151 2 222
Paiements directs	11 249	10 851 11 249
Total	14 023	13 676 14 145

Bemerkungen zu einzelnen Kapiteln / Remarques par rapport aux différents chapitres / Osservazioni su singoli capitoli

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
Art. 1	Pour les années 2026 à 2029, les montants maximaux autorisés sont les suivants : a. mesures destinées à améliorer les bases de production 674 millions de francs ; b. mesures destinées à promouvoir la production et les ventes 2151 2 222 millions de francs ; c. paiements directs 10 851 11 249 millions de francs.	
Général		Le projet mis en consultation correspond à une baisse de 2.5 % du revenu par hectare des agriculteurs, ce qui est inacceptable. Les prestations augmentent, tout comme la charge en travail et les coûts de production ; les paiements directs doivent rétribuer les prestations fournies. Les revenus agricoles ne peuvent être maintenus que par une stratégie d'agrandissement des exploitations, ce qui correspond à une charge en travail supplémentaire.
3.3 Plafond des dépenses destiné aux bases de production, p.19	Les moyens engagés pour la période 2026-2029 augmentent par rapport à 2024, car il est prévu d'investir davantage de fonds dans les améliorations structurelles, la gestion des risques, la sélection végétale, les réseaux de compétences et d'innovation « Santé des animaux de rente » et « Sélection végétale », ainsi que la vulgarisation dans le domaine de la protection durable des végétaux. À cela s'ajoutent les fonds destinés à la sélection végétale et à la protection durable des végétaux, qui seront transférés dans les charges de fonctionnement d'Agroscope. Ces dépenses supplémentaires seront principalement compensées par une baisse des crédits des paiements directs, de la promotion de la qualité et	Une augmentation des charges de fonctionnement d'Agroscope doit être financée par des gains d'efficacité ou des moyens supplémentaires indépendants des enveloppes financières agricoles.

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
	des ventes et des aides à la production végétale seront financées par des moyens supplémentaires.	
3.3.1 Gestion des risques, p.19	Suite la mise en œuvre de la PA22+, la réduction des primes des assurances récoltes sera financée pendant 8 ans à partir de 2025 par l'intermédiaire de crédit « Gestion des risques ». Comme décidé dans la PA22+, les moyens investis seront progressivement augmentés, pour atteindre 6,4 millions de francs, et seront maintenus par la suite à ce niveau. Un montant total de 22,6 millions de francs est prévu pour la période de 2026 à 2029. Ces fonds seront compensés dans le plafond des dépenses des paiements directs financées par des moyens supplémentaires.	Le financement de nouvelles mesures doit être assuré par des moyens supplémentaires indépendants des enveloppes financières agricoles.
3.3.2 Améliorations structurales, p. 21	En outre, une augmentation progressive du crédit peut garantir la disponibilité de suffisamment de moyens pour le développement de mesures de promotion de procédures, de technologies et de machines respectueuses de l'environnement. Le relèvement des fonds sera compensé au moyen du crédit des paiements directs financé par des moyens supplémentaires.	Voir justification 3.3.1
3.3.3 Sélection végétale et animale, p.22	En outre, les fonds destinés à la sélection végétale seront globalement augmentés, en réponse aux motions 20.3919 et 21.3832 (cf. 3.3.5). Dans ce contexte, des fonds supplémentaires seront versés à partir de 2026 pour des projets de sélection privés. Les besoins financiers supplémentaires seront compensés via les paiements directs financés par des moyens supplémentaires.	Le financement de telles mesures doit être assuré par des moyens supplémentaires indépendants des enveloppes financières agricoles.
3.3.4 Vulgarisation, p. 22	Les fonds destinés à la mise en réseau de la recherche, de la formation et de la vulgarisation avec les acteurs sur le terrain seront augmentés, en réponses aux motions 20.3919 et	Le financement de telles mesures doit être assuré par des moyens supplémentaires indépendants des enveloppes financières agricoles.

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
	21.3832 (cf. 3.3.5). Dans ce contexte, des moyens supplémentaires d'un montant de 0,5 millions de franca seront alloués à partir de 2026 à des projets de vulgarisation axés sur la protection durable des végétaux (cf. Tableau 89. Cette hausse sera compensée au moyen du plafond des dépenses des paiements directs financée par des gains d'efficacité ou des moyens supplémentaires.	
3.3.5 Développement de la recherche et du transfert de connaissances ainsi que de la sélection végétale en vue d'une protection durable des végétaux (Mo CER-E 20.3919 et Mo Schneider Meret 21.3832), p. 25	Les moyens supplémentaires prévus pour le renforcement des trois champs d'action précités seront compensés pour les trois quarts par le plafond des dépenses Production et ventes et pour un quart à partir des paiements directs financés par des gains d'efficacité ou des moyens supplémentaires.	Le financement de telles mesures doit être assuré par des moyens supplémentaires indépendants des enveloppes financières agricoles.
3.5.1 Sécurité de l'approvisionnement, p.29	Une contribution de base, une contribution échelonnée selon la zone pour la production dans des conditions difficiles et une contribution pour les terres ouvertes et les cultures pérennes sont octroyées pour la sécurité de l'approvisionnement. Les conditions d'octroi restent inchangées. La réduction prévue des moyens dans le domaine de la sécurité de l'approvisionnement est principalement appliquée à la contribution de base.	L'enveloppe financière destinée aux paiements directs ne sera pas réduite pour les raisons susmentionnées.
3.5.5 Systèmes de production, p. 30	Les taux des contributions au système de production ne changeront pas et les dépenses resteront stables. Si de nouveaux programmes sont introduits, les fonds supplémentaires seront compensés par les contributions au système de production. Il en ira de même pour l'augmentation de la participation à certains programmes financés par une augmentation du budget ou la suppression d'un programme existant.	Cette déclaration signifie pour les familles paysannes que les contraintes liées à la production peuvent encore augmenter alors que la rémunération des prestations fournies reste identique. Dans un secteur aux revenus déjà faibles, une telle démarche affaiblirait encore la rentabilité.

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
5.3, p. 32		Les augmentations du prix des produits sont purement et simplement irréalistes ! Les systèmes de protection à la frontière et la concurrence des importations de matières premières et de produits finis ne permettent pas à l'agriculture suisse une telle progression des prix. En plus, les volumes de production (rendement) vont diminuer à cause de l'extensification (engrais, phytos), alors que les risques et les fluctuations de rendement vont augmenter, notamment à cause du changement climatique.
5.3, p. 33		Le revenu agricole des exploitations est stable, mais la charge en travail augmente (car les exploitations s'agrandissent), donc le revenu par UMOS diminue !
5.3, p. 33		Les nouvelles variétés ne seront pas encore disponibles en 2029, vu qu'il faut une dizaine d'années de sélection avant qu'une variété n'arrive sur le marché. Ce calendrier est utopiste.